



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2008 B 00302

Numéro SIREN : 484 848 510

Nom ou dénomination : FINANCIERE ARTUR KRAMER

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2015 sous le numéro de dépôt 1874

2015 0 400

ORDONNANCE

Greffe TC

19 MAR. 2015

Saint-Etienne

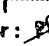
NOUS, Président du Tribunal de commerce de SAINT ETIENNE,

Assisté du Greffier,

VU la requête qui précède, les motifs y exposés et les dispositions des articles L.225-147 et R 225-136 du code de commerce,

DESIGNONS :

SARLPILAURE
Moventose
42580 l'Étréval

GREFFE TC ST ETIENNE
N° gestion : 2088306
le : 19 MAR. 2015
N° dépôt : 1874
Visa du greffier : 

Comme Commissaire aux apports avec mission d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des apports qui seront effectués à la société FINANCIERE ARTUR KRAMER - FAK.

DISONS que le commissaire susvisé pourra se faire assister dans l'accomplissement de sa mission par un ou plusieurs experts de son choix.

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce Tribunal.

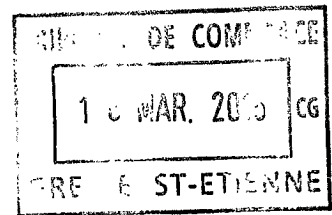
FAIT A SAINT ETIENNE

LE

13/3/15







REQUETE

**A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT ETIENNE**

LE SOUSSIGNE :

- **Monsieur Jean DISSEZ-REYNAUD**, avocat associé du Cabinet REQUET CHABANEL, société d'avocats inscrits au Barreau de Lyon dont le siège est à LYON (69002) 12, rue de la République (327.137.915 RCS LYON),

Agissant au nom et pour le compte de :

Monsieur Sébastien KRAMER, demeurant à LYON (69007) 53 rue de la Madeleine,

Lui-même agissant au nom, pour le compte et en qualité de président de la société **FINANCIERE ARTUR KRAMER - FAK**, société par actions simplifiée au capital de 794.830 euros dont le siège social est à SAINT-ETIENNE (42100) 14 rue de la Richelandière, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 484.848.510,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

- Que la société dénommée **FINANCIERE ARTUR KRAMER - FAK** est amenée à recevoir un apport en nature constitué par des titres de la société **123IMPRIM**, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé à LYON (69007) 53 rue de la Madeleine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 794.492.447,

- Que l'opération constitue un apport en nature, qu'il y a donc lieu de se conformer aux dispositions de l'article L.225-147 du code de commerce qui prévoit, dans son alinéa premier, qu'en cas d'apports en nature, un commissaire aux apports est nommé par décision de justice à la requête de tout intéressé, et aux dispositions de l'article R 225-136 du code de commerce qui énonce que le commissaire aux apports ainsi désigné accomplit sa mission dans les conditions prévues à l'article R.225-7 et est choisi parmi les commissaires aux comptes inscrits sur la liste prévue à l'article L.822-1 du code de commerce, ou parmi les experts inscrits sur l'une des listes établies par les cours et tribunaux.

En conséquence, le soussigné requiert, qu'il vous plaise, Monsieur le Président, vu les dispositions qui précèdent, de désigner un Commissaire aux Apports en vue de remplir la mission prévue aux articles susvisés.

FAIT A LYON,
LE 17 MARS 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Kramer", written over the typed name and date.